Action sociale

Le pôle Action Sociale/Handicap s'adresse à tous les guérandais qui rencontrent des difficultés ou sont confrontés à un accident de la vie et qui ont besoin d'être informés sur leurs droits sociaux, accompagnés dans leurs démarches ou orientés vers un partenaire institutionnel ou associatif. Les professionnels interviennent aussi bien dans la résolution de situations d'urgence que dans la prévention de ruptures dans le parcours de vie.

- J'ai besoin d'une adresse administrative pour recevoir mon courrier ?
- Je n'arrive plus à boucler mes fins de mois alors que je travaille, que puis-je faire ?
- Je suis seul à la maison et je m'isole ?
- Je suis parent solo et je ne m'en sors plus avec mes ados ? Je ne touche pas de pension alimentaire, que puis-je faire ?
- Ma voiture est tombée en panne, comment payer les réparations ?

Les professionnelles du CCAS peuvent vous aider à répondre à ces questions.

Permanence Information et soutien de votre budget - accès au microcrédit

Cette permanence est ouverte à tous les guérandais sur rendez-vous en partenariat avec l'UDAF 44.

Plusieurs thèmes peuvent être abordés : budget familial, projet d'achat immobilier ou de mobilité, changement de situation professionnelle ou familiale entraînant des répercussions sur la situation financière (naissance, décès, départ à la retraite …), difficultés pour faire face aux crédits, questions de vie quotidienne sur la consommation en générale...

Les rendez-vous au C.C.A.S sont gratuits et confidentiels.

Contact pour RDV : **06 99 07 74 59** ou par email à l'adresse d.ogereau@udaf44.asso.fr

Accès aux droits

- Élection de domicile : possibilité de bénéficier d'une adresse administrative pour les personnes sans domicile stable permettant l'ouverture ou le maintien de droits
- Prime d'activité, FSL, RSA …
- Délivrance des cartes Lila Presqu'ile (carte gratuite / carte Lila à la demande « Arrêt à Arrêt » ou « Porte à Porte »)

Aide sociale légale

- Accompagnement dans la constitution de dossiers de demande d'aide sociale pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

Aide sociale facultative

- Différents types de secours peuvent être accordés en fonction de la situation sociale des personnes tels que l'aide alimentaire, l'aide à la régularisation des factures, la participation financière à l'acquisition de matériels pour les personnes porteuses de handicap, le prêt social etc. Instruction des demandes d'aides ponctuelles auprès de la Commission d'Aide Sociale facultative.

Actions sociales

- « Aller Vers » : les professionnelles du pôle Action Sociale Handicap assurent des permanences au sein des associations caritatives.
- « La parenthèse salée solidaire » : le CCAS, le Secours Catholique et le Secours Populaire organisent depuis 2022, de janvier à mars des repas conviviaux un midi par semaine et des temps partagés pour favoriser le lien social le reste de l'année
- Accompagnement au bilan de santé : pour les personnes éloignées du soin, le CCAS peut vous accompagner au centre de santé de Saint-Nazaire pour faire un bilan. Renseignez-vous.
- Le Protocole d'écoute et d'accompagnement de lutte contre les violences conjugales et ou intrafamiliales : le CCAS avec le soutien de ses partenaires signataires organise chaque année des actions de sensibilisation de la population.
- De nombreuses autres actions sont menées tout au long de l'année. Contactez-nous.

Formulaire de demande de renseignements CCAS VILLE DE GUERANDE

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non

Valider

Ville de Guérande

HOTEL DE VILLE
7 place du marché au Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h